



LES 5 CHOSES À SAVOIR

sur le dispositif

MonPsy

1 quelles sont les conditions ?

AGE

**ETRE ÂGÉ
D'AU
MOINS
3 ANS**

PRÉSENTER

**DES
TROUBLES
LÉGERS
À
MODÉRÉS**

**Anxiété, déprime,
angoisse,
problème de
consommation de
tabac, alcool ou
cannabis, trouble
du comportement
alimentaire**



2 comment accéder au dispositif ?

**Prendre
rendez-vous**

**avec votre
médecin
qui évaluera
votre état
de santé.**



**Il remettra
1 courrier
d'adressage**

**Indispensable
pour être
remboursé.**

3

comment trouver un psychologue ?



Se rendre sur le site

monpsy.sante.gouv.fr

1. Choisir un psychologue partenaire.

2. Prendre rendez-vous,

4

comment se déroule l'accompagnement?

**Le psychologue réalise
Un entretien d'évaluation**

**Il évalue le nombre de
séances nécessaires et
remet une feuille de soins.**

Jusqu'à 7 séances de suivi.



5

comment êtes-vous remboursé.e?

Envoyez la feuille de soins + le courrier d'adressage
à l'assurance maladie.

40€
1^{ère}
séance

COÛT

30€
Séances
de suivi

REMBOURSEMENT



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

60%

40%

Complémentaire



VOTRE COURTIER
VOUS CONSEILLE ET VOUS ACCOMPAGNE